

FAUT-IL PRIVER LES ENFANTS DE PÈRE ?

Ouvrir la PMA aux femmes seules ou aux couples de femmes, c'est instituer un « droit à l'enfant » au détriment des droits de l'enfant. C'est priver un enfant de père. C'est encourager la marchandisation des spermatozoïdes. C'est encourager, à terme, l'autorisation de la GPA.

Qu'est-ce qui est en jeu ?

C'est l'ouverture de l'accès à la procréation médicalement assistée aux femmes seules ou aux couples de femmes.

Jusqu'à présent, la procréation médicalement assistée (PMA) poursuivait, en France, un objectif thérapeutique : éviter la transmission d'une maladie grave ou compenser une infertilité pathologique, pour des couples homme/femme.

QUELS SONT LES ARGUMENTS AVANCÉS ?

La notion d'égalité est le principal argument avancé : il s'agit de donner la possibilité à tous, couples hétérosexuels comme homosexuels, de satisfaire un désir d'enfant, lorsqu'il existe, et de devenir parent. La filiation biologique (le lien charnel) ne serait plus l'élément fondateur : seul l'engagement, la parentalité d'intention, seraient importants.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ÉTHIQUES ?

• **La privation de père** : elle serait institutionnalisée, condamnant les enfants à une double peine : les priver d'une partie de leur origine biologique et les priver de toute relation paternelle constitutive de leur identité. La Convention internationale des droits de l'enfant pose pourtant le droit pour chaque enfant « de connaître ses parents et d'être élevé par eux » (art.7).

• **La marchandisation des gamètes** : pour faire face à la hausse du besoin de gamètes donnés, actuellement déjà insuffisants pour satisfaire les PMA à visée thérapeutique, le risque est qu'émerge la revendication de pouvoir vendre le sperme, au prix de l'abandon du principe de gratuité. Parallèlement, le principe de l'anonymat est mis à mal par les possibilités données par le numérique pour retrouver l'identité d'un donneur anonyme de sperme.

• **L'eugénisme** : en levant le verrou thérapeutique et en rendant la PMA accessible à tous, y compris aux couples hétérosexuels fertiles, qui pourraient décider d'y avoir recours pour choisir telle ou telle caractéristique pour leur enfant, on ouvrirait un grand marché de la procréation et de la sélection des individus et donc on organiserait un eugénisme légal.